

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe RUET donne pouvoir à Nicole FAURE

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-48 : TRAVAUX DE VOIRIE LE RIVIER

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remettre en état la rue de la Lignarre qui fait la jonction avec la rue du Colportage au Rivier.

Les enrobés datent de 24 ans, ils ont subi des agressions dues aux intempéries et une réfection est nécessaire afin de combler les « nids de poules ».

Il faut également remettre à niveau les grilles d'eau pluviale et reprendre la voirie du bas du village.

L'entreprise FIAT a chiffré la réalisation des travaux pour un montant de 23 780.00€ HT soit 28 536.00€ TTC.

Les travaux de la rue du Colportage seront réalisés en 2025 et dans la continuité l'entreprise prévoit la réfection de la rue de la Lignarre.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Terrassement, démolition revêtements, réfection	23 780€	Territoire de l'Oisans	17 835€	75%
		Communauté de communes de l'Oisans	1 189€	5%
		Communes	4 756€	20%
Total dépenses	23 780€	Total recettes	23 780€	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis présenté,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

